

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 46^e année - N° 11 - Jeudi 21 mars 2024

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance sur la viticulture et l'appellation des vins

Modification du 27 février 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 17 mai 2016 sur la viticulture et l'appellation des vins¹⁾ est modifiée comme il suit:

SECTION 2bis (nouvelle, à introduire après l'article 8)

SECTION 2bis: Dénominations d'origine

Articles 8a à 8e (nouveaux)

Art. 8a ¹ Le vin issu à 90% au moins de raisins produits sur le territoire d'une commune a droit à la dénomination d'origine de cette commune.

² Le reste des raisins doit provenir de communes limitrophes.

Art. 8b ¹ Le vin issu à 90% au moins de raisins produits sur le territoire d'une localité au sens de l'article 3, lettre e, de l'ordonnance fédérale du 21 mai 2008 sur les noms géographiques²⁾ a droit à la dénomination d'origine de cette localité.

² Le reste des raisins doit provenir de localités limitrophes.

Art. 8c ¹ La dénomination d'un lieu-dit peut être donnée à la récolte d'une ou plusieurs parcelles cadastrées sous ce nom.

² Par lieu-dit, on entend un nom géographique découlant de la mensuration officielle ou des données cadastrales.

Art. 8d ¹ La dénomination « Château » peut être donnée à la récolte d'une ou plusieurs parcelles voisines, formant une unité d'exploitation homogène et faisant partie de la propriété comprenant un bâtiment historiquement ou traditionnellement désigné comme château.

² Elle peut également être utilisée pour des vignes qui font partie de l'exploitation d'un bâtiment historiquement ou traditionnellement désigné comme château.

³ La dénomination est formée du terme « Château » associé au nom cadastral.

Art. 8e ¹ La dénomination « Clos » peut être donnée à la récolte d'une ou plusieurs parcelles qui sont cadastrées comme telles. Elle peut être étendue à une ou plusieurs parcelles limitrophes bénéficiant des mêmes conditions de sol et d'exposition.

² Elle peut également être utilisée pour la récolte d'une ou plusieurs parcelles séparées des vignes voisines par une clôture, un mur, une haie vive, une falaise ou un autre accident du terrain.

³ La dénomination est formée du terme « Clos » associé au nom cadastral.

Article 16, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Art. 16 ¹ Les méthodes de vinification autorisées sont celles admises dans l'annexe 9 de l'ordonnance du DFI sur les boissons³⁾.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} avril 2024.

Delémont, le 27 février 2024

Au nom du Gouvernement

La présidente: Rosalie Beuret Siess

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 916.141

2) RS 510.625

3) RS 817.022.12

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 5 mars 2024

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la conférence des transports pour la fin de la période administrative 2021-2025, en remplacement de M^{me} Anne Roy-Fridez:

– M. Julien Parietti, conseiller communal, Porrentruy.

La vice-présidence de la conférence des transports est assurée par M^{me} Karine Génesta-Nagel, qui remplace M^{me} Anne Roy-Fridez à cette fonction.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Service de l'économie rurale

Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour la société ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 de l'OAS (Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles) peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, dans les 30 jours.

- Association Jura Betteraves, association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, c/o président, M. Bernard Varin, Pierre-Percée 2, 2950 Courgenay: achat d'une automotrice intégrale décolleteuse-arracheuse-débardeuse à betteraves 6 rangs.

Courtemelon, le 15 mars 2024.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Breuleux

**Assemblée communale extraordinaire
lundi 15 avril 2024, à 20h00, à la salle de spectacles
(cinéma)**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter un crédit supplémentaire de Fr. 50000.– pour le changement de la conduite communale de bouclage du réseau d'eau potable située sur la parcelle N° 7 du ban des Breuleux; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
2. Discuter et accepter l'octroi d'un droit de superficie gratuit de 50 ans à l'Espace Nordique Erguël, sur une surface d'environ 170 m², située à Mont-Crosin sur la parcelle N° 868 du ban de Courtelary; donner compétence au Conseil communal pour en fixer les conditions.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 270000.– pour alimenter le fonds cantonal du Service de l'enseignement concernant le financement de l'enseignement numérique de cercles scolaires constitués de communes avec des moyens modérés; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
4. Discuter et voter l'abrogation du Règlement de police de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
5. Discuter et voter l'abrogation du Règlement de l'agence communale AVS de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
6. Discuter et voter l'abrogation du Règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
7. Discuter et voter l'abrogation du Règlement d'impôt de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
8. Discuter et voter l'abrogation du Règlement sur les élections communales selon système majoritaire à deux tours de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
9. Discuter et voter l'abrogation du Règlement concernant le Service de défense contre le feu de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.

Les règlements mentionnés sous chiffres 4 à 9 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés, tout comme sur le site internet www.breuleux.ch.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Les Breuleux, le 15 mars 2024.

Conseil communal.

Bure

**Entrée en vigueur
du règlement relatif à l'approvisionnement
en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire y relatif**

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Bure le 11 décembre 2023, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 28 février 2024.

Réuni en séance du 11 mars 2024, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bure, le 12 mars 2024.

Conseil communal.

Bure

**Entrée en vigueur
du règlement relatif à l'évacuation et au traitement
des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif**

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Bure le 11 décembre 2023, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 28 février 2024.

Réuni en séance du 11 mars 2024, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Bure, le 12 mars 2024.

Conseil communal.

Delémont

Cimetière – Appel aux contacts

Nous sommes à la recherche d'informations de contact pour les tombes suivantes:

Elisabeth Staehli	Sect. 09 / 5 / 11	
Bühlmann-Rüefli André	Sect. 05 / 9 / 5	(1911-2007)
Bühlmann-Rüefli Anita	Sect. 05 / 9 / 5	(1913-2010)

Les personnes qui connaîtraient les familles du défunt voudront bien les avertir ou communiquer leur adresse à la Chancellerie communale (032 421 92 19) jusqu'au 18 juin 2024.

Passé cette date, le nivellement de la tombe devra être effectué.

Delémont, le 18 mars 2024.

Conseil communal.

Les Genevez

**Entrée en vigueur
du règlement sur les émoluments**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale des Genevez le 12 décembre 2023, a été approuvé par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 27 février 2024.

Réuni en séance du 22 janvier 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le règlement ainsi que l'arrêté portant approbation du règlement sur les émoluments de la commune mixte des Genevez peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les Genevez, le 13 mars 2024.

Conseil communal.

Porrentruy

**Assemblée bourgeoise ordinaire
jeudi 18 avril 2024, à 19h30, à l'Hôtel de Ville**

Ordre du jour:

1. Ouverture, salutations par le président des assemblées.
2. Désignation de deux scrutateurs.

3. Approbation du procès-verbal décisionnel de l'assemblée du 7 décembre 2023.
4. Rapport sur les activités du Conseil et sur les affaires forestières par le Président du Conseil.
5. Comptes 2023: entrée en matière, présentation, rapport des vérificateurs, approbation.
6. Divers.

Porrentruy, le 13 mars 2024.

Conseil de bourgeoisie.

Porrentruy

Approbation de plans

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 12 mars 2024, le document suivant:

- Modification de peu d'importance du plan spécial d'équipement de détail « Extension du réseau de CAD à la route de Bure ».

Il peut être consulté au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2 à Porrentruy.

Porrentruy, le 14 mars 2023.

Conseil municipal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Courroux – Courcelon

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 24 avril 2024, à 20h00, au Centre paroissial Trait d'Union

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2023 et voter les dépassements de budget.
3. Divers.

Courroux, le 17 mars 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérants: Lirim Shabani, Les Planches 6, 2925 Buix; Ljendita Shabani, Les Planches 6, 2925 Buix. Auteur du projet: atelier.frd, Rue du 23-Juin 65, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Rénovation d'une ferme villa-gnoise.

Cadastre: Courtemaîche. Parcelle N° 470, sise à la rue La Basse-Fin 1, 2923 Courtemaîche. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 15m77, largeur 12m44, hauteur 5m20, hauteur totale 11m90.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, pose isolation périphérique, crépi blanc cassé; toiture: charpente bois isolée, couverture tuiles TC brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit

ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 13 mars 2024.

Conseil communal.

Cornol

Requérant: Serge Adatte, Sous la Roche Bourquin 24, 2952 Cornol. Auteur du projet: R Dessin Sàrl, La Com-batte 96, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Pose d'une isolation extérieure sur les façades existantes.

Cadastre: Cornol. Parcelle N° 2101, sise à la Rue de la Poste 16, 2952 Cornol. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions: Longueur 24m32, largeur 17m94.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi RAL 9010 blanc cassé; retrait du bardage bois existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 14 mars 2024.

Conseil communal.

Courchavon

Requérants: Christian Broquet, Mormont 67, 2922 Courchavon; Céline Broquet, Mormont 67, 2922 Courchavon. Auteur du projet: Immo360degrés JL Sàrl, Les Champs devant la Ville 141, 2922 Courchavon.

Description de l'ouvrage: Installation d'un poêle à bois avec tubage en toiture, ouverture de deux baies vitrées en façade et réalisation d'un balcon en bois brun avec escalier latéral.

Cadastre: Courchavon. Parcelle N° 310, sise à la rue Mormont, 2922 Courchavon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAB.

Dérogation requise: Demande de dérogation à la distance d'un chemin communal (moins de 3m60).

Dimensions balcon: Longueur 8m50, largeur 1m50; baies vitrées: largeur 2m50, hauteur 2m25; tubage: dépasse la hauteur maximale de la toiture de + 1m00.

Genre de construction: Escaliers extérieurs: bois, couleur brun.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courchavon, Route Cantonale 16, 2922 Courchavon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées,

seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchavon, le 18 mars 2024.

Conseil communal.

Delémont

Requérants: Roxana Valcov et Tilie Sorin, Rue Jean-Prévôt 16, 2800 Delémont. Auteur du projet Mawil architectes Sàrl, Route Principale 51, 2803 Bourrignon.

Description de l'ouvrage: Agrandissement et transformation de la maison existante comprenant la surélévation de l'annexe existante, création de 4 nouveaux velux en toiture nord et pose d'une isolation périphérique crépie sur l'ensemble du bâtiment.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1798, sise à la Rue Jean-Prévôt 16, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dimensions agrandissement: Longueur 11m02, largeur 4m85, hauteur 5m20, hauteur totale 6m30.

Genre de construction: Matériaux façades: crépissage jaune existant et brun agrandissement; toiture: tuiles rouge et plaques ondulées grises.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 18 mars 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Fahy

Requérante: Sonia Trachsel, Rue de Porrentruy 117, 2916 Fahy. Auteur du projet: Planibat sàrl, Coinat d'Essertiau 10, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Rénovation bâtiment N° 13, nouvelle toiture, crépi aérogel en façades et modification d'ouvertures en façades.

Cadastre: Fahy. Parcelle N° 208, sise au lieu-dit Grands Prés, Vie de Chevenez 13, 2916 Fahy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 15m38, largeur 10m37, hauteur 5m00, hauteur totale 8m91.

Genre de construction: Façades: maçonnerie existante, pose d'une isolation périphérique, crépi de finition blanc cassé et pignon est en lames types CanExel gris clair; toiture: nouvelle charpente bois isolée, couverture tuiles anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fahy, Route de la Halle 79D, 2916 Fahy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fahy, le 21 mars 2024.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Roche d'Or

Requérant: Frédéric Bobillier, Route Principale 13B, 2912 Roche d'Or. Auteur du projet: Althaus Hervé Sàrl, Vie de Grandgourt 26, 2925 Buix.

Description de l'ouvrage: Changement d'agent énergétique: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure.

Cadastre: Roche d'Or. Parcelle N° 311, sise à la Route Principale 13b, 2912 Roche d'Or. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (article 24 LAT).

Dimensions: Longueur 0m44, profondeur 0m39, hauteur 0m84.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 18 mars 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs, Case postale 17, 2856 Boécourt. Auteur du projet: RWB Jura SA, route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Implantation de moloks sur le site « Les Jardins de la Tuilerie » à Bassecourt; démolition d'un mur et déplacement d'un candélabre; selon plans déposés.

Cadastre: Bassecourt. Parcelles N°s 139 et 3343, sises à la rue La Tuilerie, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Maa. Plan spécial: Les Jardins de la Tuilerie.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 avril 2024.

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 18 mars 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Soulce

Requérante: Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: CSD Ingénieurs SA, rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'un écopoint communal comprenant la mise en place de 6 conteneurs aériens pour la récupération du papier, fer blanc et verre ainsi que l'aménagement d'une surface réservée pour les véhicules; plantation d'une haie buissonnante côté village; selon plans déposés.

Cadastre: Soulce. Parcelle N° 584, sise à la rue Petites Noies, 2864 Soulce, commune de Haute-Sorne. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UA.

Dimensions: Longueur 12m00, largeur 1m51, hauteur totale 1m65.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 18 mars 2024.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérante et auteure du projet: Communauté scolaire Les Bois - Le Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont.

Description de l'ouvrage: Construction de 2 garages en préfabriqués renforcés, superposés; garage inférieur uniquement pour petit matériel de jardin (tondeuse, etc.); pas d'accès véhicule; portes sectionnelles et portes de services de couleur grise + aménagement d'un chemin d'accès bitumineux au sud et pose de pavés gazon au nord.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelles N°s 1562 et 1917, sises à la Rue des Collèges 4d, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UA.

Dimensions: Longueur 7m98, largeur 3m75, hauteur 5m70, hauteur totale 5m70.

Genre de construction: Matériaux: béton préfabriqué, peinture blanche; toiture: béton préfabriqué apparent gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 21 mars 2024.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérants: Yann et Anne-Sophie Flück, Le Peupéqui-gnot 36, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet Studio Kalk Sàrl, Grand-Rue 21, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Agrandissement d'une maison familiale existante; construction d'un nouveau garage, extension du salon avec nouvelle véranda non chauffée, agrandissement du couvert à voiture.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3218, sise au lieu-dit Le Peu Péqui-gnot, Le Peupéqui-gnot 36, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone agricole, ZB.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dimensions: Longueur 15m60, largeur 6m76, hauteur 3m10, hauteur totale 4m85; garage: longueur 9m10, profondeur 4m25, hauteur 3m00, hauteur totale 3m80.

Genre de construction: Matériaux façades: panneaux OSB, ossature bois/isolation, panneaux fibre de bois crépi blanc et lames bois ajourées teinte idem existante; toiture: charpente bois isolée, couverture tuiles idem existantes + toiture plate: dalle bois isolée, étanche, fini gravier rond; façades garage: brique TC, crépi minéral blanc cassé; toiture: charpente bois, tuiles TC idem existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 21 mars 2024.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre de la mise en place d'un projet national, le Service de l'informatique renforce son équipe et met au concours un poste d'

Ingénieur-e Système Infrastructure à 80-100%

Mission: Rejoignez notre équipe Infrastructure en tant que membre de l'exploitation et de l'évolution des systèmes centraux, où vos compétences seront mises à profit pour challenger nos partenaires dans certains domaines clés. Vous participerez à la gestion des opérations liées aux environnements Microsoft et à la virtualisation des serveurs, tout en contribuant activement à la définition de la stratégie et à la conception technique

de ces domaines. Votre expertise sera essentielle pour automatiser les environnements sous gestion, et votre capacité à innover sera encouragée. En tant que membre d'une équipe agile, vous serez impliqué dans la réalisation de projets variés, apportant votre soutien à vos collègues dans différents domaines liés à l'infrastructure et à la sécurité. Vous jouerez un rôle important dans la transition de notre service vers une approche DevOps. Si vous recherchez un environnement dynamique où votre expertise technique peut s'épanouir, et où vous pouvez contribuer activement à la croissance et à l'efficacité opérationnelle, cette opportunité est faite pour vous. Rejoignez-nous pour façonner l'avenir de notre infrastructure avec passion et engagement.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau master en informatique, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous justifiez de 2 à 4 années d'expérience en tant qu'administrateur systèmes avec des compétences confirmées dans les domaines Microsoft Windows Server, Active Directory, Exchange et VMware. Des compétences dans le domaine du scripting/automation, ainsi que des infrastructures hyper-convergées sont un atout. Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse dans un environnement complexe, un très bon esprit de synthèse, une capacité à assumer une charge de travail importante. Vous êtes motivé-e à vous former et à évoluer dans votre travail quotidien. Vous avez de bonnes connaissances de l'anglais, parlé et écrit. Des connaissances de l'allemand constituent un atout. Vous participez au service de piquet.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice scientifique II / Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont (possibilité d'effectuer jusqu'à 40% de télétravail).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 12 avril 2024** et comporter la mention « Postulation Ingénieur-e système infrastructure ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

JURA^{RE}CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service juridique met au concours un poste d'

Agent-e administratif-ve à 40 %

Mission: Vous vous occupez principalement de la gestion des dossiers d'exécution des peines et mesures (notamment suivi et auditions des détenus,

gestion des délais, renseignements téléphoniques, rédaction de décisions et de correspondance, contrôles comptables, facturation).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience dans le domaine pénal souhaitée. Maîtrise de l'allemand. Des connaissances de l'anglais, ainsi qu'en comptabilité, sont un atout, de même qu'un bon sens de l'organisation, une grande discrétion, une parfaite maîtrise de l'orthographe et une bonne résistance aux situations conflictuelles. Capacité à travailler de manière autonome.

Fonction de référence et classe de traitement:

Commis-greffier-ère / Classe 10.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Madame Sandrine Crevoisier, cheffe a.i. du Service juridique, tél. 032 420 56 30, courriel: secr.jur@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 3 avril 2024** et comporter la mention « Postulation Agent-e administratif-ve JUR ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

Commune de Delémont Service UETP

Service organisateur/Entité organisatrice:

Stähelin Partner, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 421 96 60. E-mail: 19018_arquebusiers@staehelinpartner.com

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Commune de Delémont, Service UETP, à l'attention de Olivier Eschmann, Route de Bâle 1, 2800 De-

lémont (Suisse). Téléphone: 032 421 92 92.
E-mail: olivier.eschmann@delemont.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
15.4.2024

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

Seules les questions posées par écrit sur le site internet simap.ch seront prises en considération.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 7.5.2024. **Heure:** 17h00

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération.

Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

La date du timbre postal ne fait pas foi pour le respect du délai.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

13.5.2024

Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Les Arquebusiers - Construction d'un nouveau bâtiment scolaire

2.4 Divisé en plusieurs marchés? Oui

Les offres sont possibles pour plusieurs marchés

N° du marché: 1

CPV: 45214210 - Travaux de construction d'écoles primaires

Code des frais de construction (CFC):

2710 - Crépis et enduits intérieurs

2711 - Construction à sec

2832 - Plafonds en panneaux de plâtre

Breve description: Plâtrerie

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 22.7.2025. **Fin:** 4.2.2026

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

N° du marché: 2

CPV: 45214210 - Travaux de construction d'écoles primaires

Code des frais de construction (CFC):

2730 - Portes intérieures

2731 - Armoires murales, rayonnages, etc.

2732 - Vitrages intérieurs

2733 - Menuiserie courante

Breve description: Menuiserie intérieure

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 28.8.2025. **Fin:** 27.5.2026

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

N° du marché: 3

CPV: 45214210 - Travaux de construction d'écoles primaires

Code des frais de construction (CFC):

2810 - Chapes

Breve description: Chapes

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 21.8.2025. **Fin:** 21.1.2026

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

N° du marché: 4

CPV: 45214210 - Travaux de construction d'écoles primaires

Code des frais de construction (CFC):

2812 - Revêtements sols en matières synthétiques, textiles, etc.

Breve description: Revêtements de sol en marmoleum

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 19.2.2026. **Fin:** 27.5.2026

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45214210 - Travaux de construction d'écoles primaires

2.6 Objet et étendue du marché

Construction d'un nouveau bâtiment scolaire
Plusieurs marchés différents.

2.7 Lieu de l'exécution

Delémont, Rue des Arquebusiers

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: L'offre de base doit obligatoirement être remise.

Seules les variantes d'exécution sont admises, les variantes de projet sont exclues.

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admise selon art. 40 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics et art. 5.3 des conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction.

- 3.6 Sous-traitance**
Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics et art. 5.4 des conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères suivants: Selon l'art. 21 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: Aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis car le dossier est totalement téléchargeable sur le site *simap.ch*.
- 3.10 Langues**
Langues acceptées pour les offres: Français
Langue de la procédure: Français
Remarques: Les offres qui ne sont pas remises en langue française seront exclues de la procédure.
- 3.11 Validité de l'offre**
12 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous *www.simap.ch*
Dossier disponible à partir du:
21.3.2024 jusqu'au 7.5.2024
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur *www.simap.ch* n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 3.13 Conduite d'un dialogue**
Non
- 4. Autres informations**
- 4.3 Visite des lieux**
Aucune visite des lieux ne sera organisée.
- 4.4 Exigences fondamentales**
Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites jusqu'à et y compris la décision d'adjudication.
- 4.6 Autres indications**
L'adjudicateur se réserve la possibilité de compléter le marché après son adjudication pour des prestations en lien direct avec le présent marché, ceci en application de l'article 21 de l'AIMP 2019. Le cas échéant, l'avenant au contrat sera négocié de gré à gré sur la base de l'offre de base.
- 4.7 Organe de publication officiel**
www.simap.ch
- 4.8 Indication des voies de recours**
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice:
Fondation St-Germain
Service organisateur/Entité organisatrice:
Quartal Sàrl, à l'attention de Samuel Bigger, Avenue Gilamont 46b, 1800 Vevey, Suisse. Tél. +41 21 925 29 29. E-mail: *samuelbigger@quartal.ch*

- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
Quartal Sàrl, à l'attention de Samuel Bigger, Avenue Gilamont 46b, 1800 Vevey, Suisse. Tél. +41 21 925 29 29. E-mail: *samuelbigger@quartal.ch*
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
29.3.2024
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
Les questions devront être écrites uniquement sur *simap.ch*.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 12.4.2024. **Heure:** 12h00
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
12.4.2024. **Heure:** 14h00. **Lieu:** Quartal Sàrl, Vevey
Remarques: Selon conditions de l'appel d'offre citées dans les documents
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**
Non

2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
Extension de l'Institut St-Germain
- 2.3 Référence / numéro de projet**
SGER_AO_ELECTRICITE
- 2.4 Marché divisé en lots?** Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV:
45211200 - Travaux de construction de logements-foyers
Code des frais de construction (CFC):
23 - Installations électriques
Catalogue des articles normalisés (CAN):
500 - Electro et télécommunication
510 - Conditions générales, systèmes de support
520 - Conducteurs
530 - Ensembles d'appareillage, boîtiers
540 - Appareils à courant fort
550 - Appareils à courant faible
560 - Automatismes du bâtiment
- 2.6 Objet et étendue du marché**
Réalisation, sur le site de la Fondation St-Germain, d'une nouvelle construction comprenant une unité d'habitat et d'encadrement pour 8 jeunes, des espaces d'enseignement pour classe pédagogique spécialisée et des locaux de l'AEMO Construction nouvelle en bois-béton avec labellisation Minerogie P
- 2.7 Lieu de l'exécution**
Creux-de-la-Terre 1, 2800 Delémont (JU)
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 15.7.2024. **Fin:** 27.2.2026

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction :
Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises? Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises? Non

2.13 Délai d'exécution

Début: 15.7.2024. Fin: 27.2.2026

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.3 Conditions de paiement

Selon conditions figurant dans les documents de l'appel d'offre

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions figurant dans les documents de l'appel d'offre

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 12.4.2024

Prix: Aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français

Langue de la procédure: Français

3.11 Validité de l'offre

12 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du:

21.3.2024 jusqu'au 12.4.2024

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations

4.2 Conditions générales

Selon conditions de l'appel d'offre citées dans les documents

4.3 Visite des lieux

La visite des lieux est conseillée moyennant une demande à la Fondation St-Germain (téléphone 032 422 55 43)

4.4 Exigences fondamentales

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

Commune de Clos du Doubs

Service organisateur/Entité organisatrice:

sd ingénierie jura sa, à l'attention de Yvan Bouvier, Route de Courgenay 55, 2900 Porrentruy, Suisse. Téléphone: 032 466 64 33. E-mail: y.bouvier@sdplus.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service de l'économie rurale, à l'attention de Claude Ciochi, Case postale 131, 2852 Courtemelon, Suisse. Téléphone: +41 32 420 74 00.

E-mail: claudc.ciochi@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

5.4.2024
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 11.4.2024

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

16.04.2024. **Lieu:** Service de l'économie rurale

Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Commune du Clos du Doubs
Réfection de chemins ruraux

- 2.3 Référence / numéro de projet**
19-1247
- 2.4 Marché divisé en lots?** Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45233123 - Travaux de construction de routes secondaires
- 2.6 Objet et étendue du marché**
Réfection de différents tronçons de chemins ruraux sur la commune de Clos du Doubs
- 2.7 Lieu de l'exécution**
Commune de Clos du Doubs
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 1.8.2024. **Fin:** 30.6.2025
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Montant de l'offre corrigée - Pondération 60%
Qualifications des personnes clefs désignées pour l'exécution du marché - Pondération 10%
Organisation du soumissionnaire pour l'exécution du marché - Pondération 10%
Infrastructure, moyens et ressources nécessaires à l'exécution du marché - Pondération 20%
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
Remarques: L'offre de base doit obligatoirement être remise.
Seules les variantes d'exécution sont admises, les variantes de projet sont exclues
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Début: 1.8.2024. **Fin:** 30.6.2025
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions/garanties**
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**
Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents

- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 2.4.2024
Prix: Aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis
- 3.10 Langues**
Langues acceptées pour les offres: Français
Langue de la procédure: Français
- 3.11 Validité de l'offre**
12 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du: 21.3.2024 jusqu'au 11.4.2024
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 3.13 Conduite d'un dialogue**
Non

4. Autres informations

- 4.3 Visite des lieux**
Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.8 Indication des voies de recours**
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 2414 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres et de déposer tout type de matériel sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.- au plus.

Porrentruy, le 12 mars 2024.

La Juge civile: Corinne Suter.